



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité



Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand

*Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.*

« J'ai souhaité qu'une lettre d'information soit spécialement dédiée à l'avancement du plan de Relance dans le département de la Seine-Maritime afin de vous informer en temps réel de sa mise en œuvre opérationnelle. Au-delà de son caractère informatif, il s'agit également d'en faire un outil largement partageable qui pourra utilement mettre en valeur certains dispositifs particulièrement importants pour le territoire.

Vous retrouverez dans ce document les grands chiffres agrégés à l'échelle du département : montant des projets subventionnés, nombre de contrats jeunes signés, nouveaux lauréats seino-marins. Les nouveaux appels à projets seront mis en valeur pour s'assurer que tous les dispositifs du plan de relance sont utilisés sur le territoire. Enfin, chaque quinzaine, un focus sera fait sur une mesure spécifique d'actualité.

Cette lettre bi-mensuelle est destinée à tous les bénéficiaires potentiels du plan de relance, entreprises de toute taille, collectivités, particuliers, administrations. Je vous invite donc à activer vos réseaux afin de la partager le plus largement possible, pour que le plan de relance devienne une réalité tangible pour tous les acteurs seino-marins. »

Sommaire

APPELS À PROJETS

Coup d'envoi du volet spatial

La baisse des impôts de production

Accompagnement du déploiement des bornes de recharge rapide pour les véhicules rapides

Instauration d'un chèque numérique de 500 € pour accompagner la numérisation des entreprises, fermées administrativement lors du second confinement

Prolongation de l'aide à l'embauche des jeunes et des emplois Francs

TABLEAU DE BORD

+

Carte des lauréats industriels de l'APP de soutien à l'investissement dans le territoire

FOCUS SUR ...

La baisse des impôts de production



Coup d'envoi du volet spatial. Le Gouvernement a confié au centre national des études spatiales (CNES) la mise en œuvre de la plupart des actions spécifiques au secteur spatial représentant 365 millions d'euros de crédits nouveaux inscrits dans la loi de finances initiale pour 2021. Le volet spatial du plan de relance gouvernemental représente au total environ 500 millions d'euros de crédits avec **100 millions d'euros** dédiés à la recherche spatiale duale et gérés par le ministère des Armées, et **35 millions d'euros** de fonds propres en soutien aux PME du secteur opérés par Bpifrance.

Mesure phare de France Relance, la **baisse des impôts de production**. Elle vise à alléger, de manière pérenne, les impôts de production des entreprises, afin de renforcer leur compétitivité et l'attractivité du territoire.

Accompagnement du déploiement des bornes de recharge rapide pour les véhicules rapides. Le Gouvernement vise l'équipement de l'ensemble des aires de service du réseau autoroutier en bornes de recharge rapide au 1er janvier 2023. Il consacre **100 millions d'euros** du plan France Relance pour accompagner ces déploiements au cours des prochains mois.

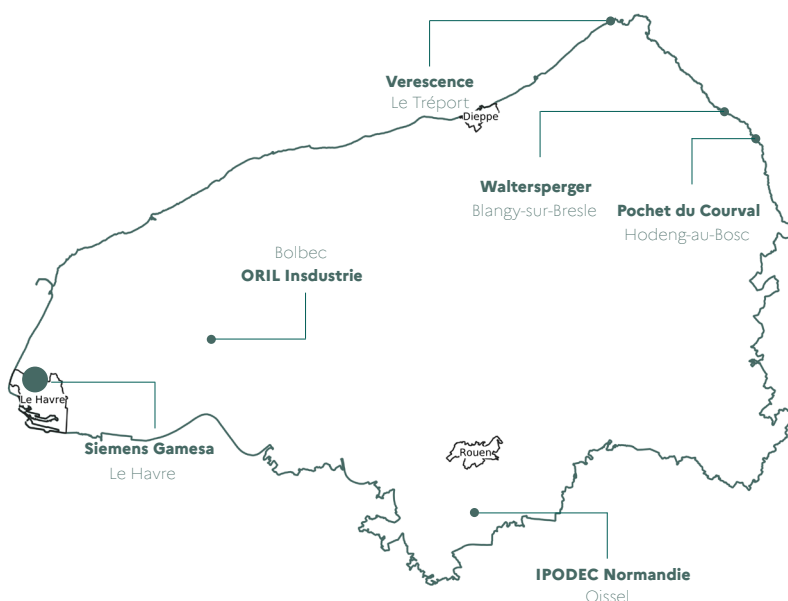
Instauration d'un chèque numérique de 500€ pour accompagner la numérisation des entreprises, fermées administrativement lors du second confinement. L'objectif est d'accompagner 1 million d'entreprises en 2021 dans leur démarche de numérisation grâce au plan de relance. 120 millions d'euros de France Relance sont consacrés à la numérisation des TPE-PME, cruciale pour le développement de leur activité.

Prolongation de l'aide à l'embauche des jeunes et des emplois Francs + jusqu'au 31 mars 2021.

Tableau de bord



Carte des lauréats industriels de l'APP de soutien à l'investissement dans le territoire



Quelques chiffres en Seine-Maritime

Écologie



2 675 dossiers MaPrimeRénov acceptés.

3 547 bonus écologiques et primes à la conversion versés.

Compétitivité



11 042 entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

6 entreprises industrielles bénéficient de l'APP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **3,9 millions d'€**.

Cohésion



2 693 contrats d'apprentissages ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle.

3 068 aides ont été versées pour l'embauche des jeunes

462 jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences).

La baisse des impôts de production

La baisse des impôts de production est une mesure phare de France Relance. Elle vise à alléger, de manière pérenne, les impôts de production des entreprises, afin de renforcer leur compétitivité et l'attractivité du territoire.

Cela se traduit concrètement par trois mesures :

- la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs établissements industriels évalués selon la méthode comptable ;
- la réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- l'abaissement de 3% à 2% du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée ce qui permettra d'éviter qu'une partie du gain de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisée par le plafonnement.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises redevables de la CVAE, ainsi que toutes les entreprises redevables de la CFE et de la TFPB au titre de leurs établissements industriels. Les petites entreprises non-redevables de la CVAE (celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 €) bénéficieront, lorsqu'elles remplissent les conditions, de la baisse du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée.

Comment en bénéficier ?

Les entreprises n'ont aucune démarche spécifique à réaliser pour bénéficier de cette mesure de relance fiscale.

Calendrier de mise en œuvre

L'ensemble de ces mesures fiscales seront votées d'ici la fin de l'année dans la loi de finances pour 2021. Elles s'appliqueront aux échéances correspondantes aux impôts dus au titre de l'année 2021. Cette baisse des impôts de production est pérenne.



Consultez l'ensemble des mesures sur

planderelance.gouv.fr